

**REPÚBLICA DE GUINEA ECUATORIAL**

**PREMIER CONGRES DES FORÊTS COMMUNALES**

**YAOUNDÉ, 3-5 mai 2011.**

Messieurs les Congressistes,  
Je vous salue.

La République de Guinée équatoriale est heureuse de participer, avec les pays frères et amis, à ce premier Congrès qui va traiter des Forêts communales dans notre Continent en général, et tout spécialement dans l'espace CEMAC.

La République de Guinée Équatoriale apprécie tous les efforts que notre Organisation REPAR fait dans le cadre de la proposition des politiques de gestion durable de nos écosystèmes forestiers.

En ce qui concerne mon pays, la Guinée Équatoriale, environ 70% de la superficie du pays est couverte par la forêt (PNAF, 2000). Le Gouvernement déploie des efforts pour assurer la gestion de ces forêts, ce qui a été à l'origine de la mise en place de 13 aires protégées couvrant une superficie totale de 591.000 hectares, qui représentent 21,4% du territoire national, et la création d'un Institut National de Développement et de Recherche Forestière, l'INDEFOR-AP, qui assure la gestion de ces forêts et de ces aires protégées.

Tableau1: Les aires protégées de Guinée Équatoriale.

<b>N°</b>	<b>Nom et localité de l'aire protégée</b>	<b>Superficie (Hectares)</b>
1	Monument Naturel de Piedra Bere	20.250'73
2	Monument Naturel de Piedra Nzas	18.619'72
3	Reserve scientifique de la Caldera de Luba	51.189'48
4	Reserve scientifique de playa Nendji	589'79
5	Reserve Naturelle d'Annobón	23.574'43
6	Reserve Naturelle de Corisco y Elobeyes	46.269'94

7	Reserve Naturelle de Monte Temelon	26.041'07
8	Reserve Naturelle de Punta Llende	5.363'80
9	Reserve Naturelle de Rio Campo	33.325'64
10	Reserve Naturelle de l'Estuaire de Muni	60.101'99
11	Parque National de los Altos de Nsork	68.683'15
12	Parque National del Pico de Basile	32.398'09
13	Parque National de Monte Alen	198.888'68

Cette charge représente 20% du budget national de l'Institut l'INDEFOR-AP. Toutefois, l'Institut rencontre certaines difficultés dans la surveillance de ces aires, et il ya des endroits dans le pays où les pratiques de récolte et de l'agroforesterie inadéquates ont détruit la forêt jusque même à porter un grand préjudice à l'environnement. Nous sentons donc la nécessité d'assurer la conservation des écosystèmes forestiers et de préserver sa biodiversité.

Pour mieux connaître notre patrimoine forestier, le Gouvernement envisage, dans les **résolutions de la Deuxième Conférence Économique Nationale à l'horizon 2020**, l'élaboration d'un Inventaire forestier. En effet, le dernier inventaire forestier a été réalisé en 1990 avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). La situation du sous secteur de la forêt a bien évolué depuis cette date et il devient urgent de mettre à jour les connaissances dans ce domaine.

Le recensement forestier permettra de connaître de manière plus précise la situation des espèces (faune et flore) dont dispose le pays, d'identifier les espèces menacées de surexploitation et ou de disparition et d'en planifier la protection, de gérer de manière durable le patrimoine forestier tout en conservant la base de la ressource. A l'issu de cet inventaire une carte forestière sera établie et deux catalogues des espèces fauniques et floristiques seront élaborés.

En plus, le projet permettra de créer une base de données fiables et actualisées sur les espèces forestières utiles et celles qui sont protégées. Ces données seraient mises à disposition de l'Administration et des institutions de recherche comme un outil utile à la planification de la gestion.

Au sein du Ministère chargé de l'Agriculture et les Forêts, existe un programme de réalisation du cadastre rural. Il s'agit de l'élaboration d'une carte aérienne des zones agricoles et des réserves naturelles, dans le but de réaliser une affectation adéquate des terres selon leur vocation et servir de base à l'installation des pôles régionaux de développement rural.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion forestière, l'institut de Développement Forestier (INDEFOR) envisage la domestication des arbres fruitiers sylvestres de Guinée Équatoriale. Cette domestication permettra de supprimer la pression sur les forêts (la chasse, la cueillette des fruits et légumes sylvestres) et d'atténuer les problèmes de pauvreté et de sous développement. Par ailleurs, cette domestication permettra d'augmenter la gamme de productions qui sont habituellement recherchées pour leur apport financier et nutritionnel dans l'économie de beaucoup de familles rurales et diminuer la coupe des arbres et la déforestation à la recherché des fruits issus de ces arbres.

Dans le même ordre d'idée, nous envisageons la création d'un catalogue des espèces faunistiques de Guinée équatoriale. L'objectif de cette étude est de réaliser un inventaire et un recensement des populations de la faune en Guinée Équatoriale. En effet, Guinée Équatoriale dispose d'une grande biodiversité due à des raisons fondamentalement biogéographiques et de type écologique, et elle est identifiée comme l'un des refuges du Pléistocène (Stuart et al, 1990; Fa, 1991). Les informations existantes sur le nombre d'espèces animales vivant dans la forêt de Guinée équatoriale sont insuffisantes ; ce qui nous incite à vouloir entrer en possession de l'inventaire complet de ces animaux.

Pour terminer, la Guinée Équatoriale, en visage, dans le cadre de coopération sous-régionale, un Projet Transfrontalier de Conservation de la Réserve de Rio CAMPO M' MAN. La création et la gestion de zones protégées transfrontalières apparaît à la suite de la nécessité impérieuse d'unir des efforts avec les pays avec lesquels la Guinée Équatoriale partage des écosystèmes comme le Cameroun et le Gabon pour faire face au grand défi qu'est la dégradation et la disparition des ressources de la flore et de la faune sauvage.

Vu sous l'angle de la protection et conservation des ressources, ce projet vise à assurer la protection et la conservation du patrimoine forestier de la zone et son environnement, contre l'exploitation irrationnelle des ressources et son occupation illégale; en garantissant ainsi l'éco-tourisme et la conservation de la seule famille de pygmées qui reste en Guinée Équatoriale.

Monsieur le Président,  
Messieurs les congressistes,

La Guinée Équatoriale attend de ces assises un appui à ses programme et une collaboration étroite avec tous les pays, étant donnée que le patrimoine forestier est

universel, et que sa destruction porterait atteinte, non seulement à un seul pays, sinon à toute la région et à l'Humanité tout entière.

En particulier, nous associons tous les pays à l'amélioration du cadre juridique tendant à améliorer la gestion des forêts des communautés rurales, pour que celles-ci puissent réellement développer l'économie des pays et profiter aux bénéficiaires de ces milieux ruraux. Nous invitons les pays mettre en valeur les produits forestiers non ligneux. En effet, la seule exploitation actuellement valorisée de la forêt est l'exploitation de bois. Or la forêt présente d'autres possibilités d'exploitation (plantes médicinales, plantes alimentaires....), qu'il faut évaluer et pour lesquelles il faudra identifier des voies de valorisation dans l'industrie pharmaceutique et dans la production alimentaire.

J'invite mes collègues ici présents à étudier les voies et moyens pour harmoniser les lois et codes forestiers en vigueur dans nos pays, pour que les instruments juridiques dont nous disposons concourent réellement à la gestion durable de nos forêts et de nos écosystèmes forestiers.

Je vous remercie.

Honorable Carlos Eyi Obama